



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2015

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 04 Décembre 2015

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoint,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 09 DECEMBRE 2015 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibération

- Adoption compétences Communauté de Communes PORTES SUD PERIGORD à compter du 01 janvier 2016.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine

L'an **DEUX MILLE QUINZE**, le **NEUF** du mois de **DECEMBRE** à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 4 décembre 2015 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **10**

Etaient présents:

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, M. ROUCHON 2^{ème} adjoint, LUCIEN 3^{ème} adjoint

Mme CAILLARD, RAFFRAY, ROUCHON

MM. LONGUET, de MONTBRON, PACE

Absents excusés:

Procuration:

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 novembre 2015.

Délibérations

- ✓ Adoption des compétences de la Communauté de communes Portes Sud Périgord à compter du 1^{er} janvier 2016.
- ✓ Avis de la commune sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'avis du conseil municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
Accord du Conseil.

2015-35 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire donne lecture de la mesure n° 25 du SDCI en cours d'élaboration : fusion des Syndicats Intercommunaux d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de MONESTIER, SIGOULES, EYMET et ISSIGEAC.

Ces 4 SIAEP, dont 2 sont interconnectés, concernent 49 communes.

Monsieur LONGUET distribue au Conseil municipal un comparatif des principaux indicateurs des SIAEP d'EYMET, ISSIGEAC, MONESTIER et SIGOULES. Ce document est reproduit en fin de procès-verbal.

Madame le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur cette disposition.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2015-36 Adoption des compétences de la Communauté de communes Portes Sud Périgord à compter du 1er janvier 2016.

La Communauté de communes Portes Sud Périgord, au terme de ses 2 premières années d'existence, et ainsi que la loi lui en fait obligation, a procédé à une révision de ses statuts, de manière à exercer ses compétences de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, Madame le Maire appelle le Conseil municipal à se prononcer sur les nouveaux statuts

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Comparatif des principaux indicateurs des SIAEP d'EYMET, ISSIGEAC, MONESTIER et SIGOULES

COMPARATIF	EYMET	ISSIGEAC	MONESTIER	SIGOULES	TOTAL
1- Les services (données 2014)					
Nombre de communes	9	23	8	10	49
Nombre d'abonnés	2 531	4 257	2 715	2 180	11 683
m ³ vendus	285 214	426 659	385 177	276 506	1 373 556
Linéaire réseau (km)	222,00	446,4	264,0	247,0	1 179,4
Rendement réseau (indice du Maire)	67,5%	73,4%	60,1%	72,9%	
Recettes de la collectivité (RPQS)	264 262,00	489 079,27	495 371,00	289 135,00	1 537 847
Annuités d'emprunt (CA 2014)	20 935,30	18 108,99	92 958,64	61 312,34	193 315
Dépenses de fonctionnement réelles*	32 633,61	29 643,46	25 997,39	26 208,32	114 483
Capacité d'investissement	210 693,09	441 326,82	376 414,97	201 614,34	1 230 049
2- Les tarifs (01/01/2015)					
Tarif collectivité					
PF ordinaire	47,90	50,00	75,00	51,00	
m ³ (0-50)	0,51	0,59	0,83	0,63	
> 50 m ³	0,51	0,65	0,83	0,63	
PF Vente en gros	204,00				
Vente en gros	0,275				
Tarif fermier					
PF	19,58	48,46	21,76	42,92	
m ³ (0 à 50)	0,368	0,392	0,498	0,5482	
> 50 m ³	0,368	0,773	0,498	0,5482	
PF Vente en gros					
Vente en gros					
Facture 120 m ³ hors redevance	172,84	247,17	256,12	235,30	
Facture 120 m ³ TTC	236,67	324,39	328,54	308,01	